



CIRCULAIRE GEN N° 4 (2013)

À tous les affiliés de la PSI

Référence : RP/SV/CHM

Responsable : Sandra.Vermuyten@world-psi.org

29 avril 2013

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL (CIT) Genève, Suisse, 4-20 juin 2013

Chers/chères camarades,

J'ai le plaisir de vous fournir des informations supplémentaires concernant la Conférence internationale du travail (CIT) de cette année. La 102^{ème} session de la CIT débutera le mercredi 5 juin 2013. Elle aura lieu à Genève, en Suisse, au Palais des Nations, ainsi qu'au siège de l'Organisation internationale du travail (OIT), et se terminera le jeudi 20 juin 2013.

Veillez noter que le jeudi 4 juin sera consacré à des réunions préparatoires nécessitant la présence des membres tripartites des délégations nationales de la Conférence (réunions du groupe des travailleurs/euses à 10h et 15h).

Vous pouvez accéder au guide de la CIT 2013 et à l'ensemble des rapports de la CIT en vous rendant sur le site web OIT-CIT : www.ilo.org/ilc

1. Protocole CIT

Prière de contacter Sandra Vermuyten, responsable des questions d'égalité et des droits de la PSI, à l'adresse rights@world-psi.org, pour confirmer votre participation au sein de votre délégation nationale. Notre succès dépend de votre coopération. Les travailleurs/euses du secteur public doivent se rendre visibles et collaborer de manière solidaire lors de cette session de la CIT.

2. Commission de l'application des conventions et des recommandations (CAN) :

Lors de la Conférence internationale du travail en juin 2012, le groupe des employeurs a bloqué les travaux de la Commission de l'application des normes et a refusé de discuter de tout cas lié au droit de grève sous prétexte que les experts n'étaient pas habilités à interpréter les conventions. Cette stratégie remet en question le système de contrôle de l'OIT. Les négociations ont été poursuivies en 2013 pour tenter de sortir de cette impasse, sans grand succès. Pour l'heure, le porte-parole des employeurs s'est engagé oralement à convenir d'une liste de cas. L'introduction du rapport sur l'application des normes internationales du travail (www.ilo.org/ilc) décrit ce conflit de manière détaillée. Tout un éventail d'arguments juridiques confirme le mandat de la Commission d'experts. Or, il s'agit désormais d'une question politique visant le droit de grève et le mandat-même de l'OIT. La PSI vous encourage vivement à contacter votre gouvernement en vue de plaider en faveur des mécanismes de contrôle de l'OIT, que vous participiez ou non à la CIT.

La CAN est une commission permanente de la CIT qui se réunit chaque année en vue d'analyser l'application des Conventions fondamentales et/ou ratifiées dans 25 pays. La PSI a œuvré activement pour que ses cas prioritaires soient examinés en vue de déboucher sur des résultats concrets. Veuillez faire part de votre intérêt à rencontrer les délégations gouvernementales dès que possible en contactant rights@world-psi.org. Nous avons également hâte de coordonner les exposés présentés par les affiliés de la PSI à la CAN.

1. Étude d'ensemble de l'OIT : la négociation collective dans la fonction publique : Un chemin à suivre

Ce rapport sur l'étude d'ensemble est le premier à traiter de :

- la Convention n°151 sur les relations de travail dans la fonction publique (1978)
- la Convention n°154 sur la négociation collective (1981)
- la Recommandation n°159 sur les relations de travail dans la fonction publique (1978)
- la Recommandation n°163 sur la négociation collective (1981)

L'étude d'ensemble de l'OIT porte essentiellement sur les droits de négociation collective dans la fonction publique. Elle couvre également d'autres sujets, notamment la consultation, les droits civils et politiques des fonctionnaires, les facilités devant être accordées aux représentant-e-s syndicaux, la protection contre les actes de discrimination et d'ingérence ainsi que les mécanismes de règlement de différends. Or, la Convention n°154 s'applique non seulement à la fonction publique, mais également à l'ensemble des secteurs public et privé. Partant, si l'étude d'ensemble privilégie la fonction publique pour les sujets mentionnés, elle aborde toutefois aussi plus généralement, et de manière moins détaillée, la situation eu égard aux lois et aux pratiques en vigueur dans le secteur privé.

Le rapport reflète bien la situation actuelle. Les syndicats ont fait remarquer que de nombreuses catégories de travailleurs/euses du secteur public se voient privés des droits et des avantages ancrés dans ces conventions ou qu'ils sont soumis à des restrictions plus ou moins sévères. Les syndicats soulignent l'absence de mécanismes formels de négociation collective dans les services publics, le recours à la sous-traitance afin de contourner les droits de négociation collective et des mécanismes de règlement des différends lents ou inefficaces. Le rapport attire l'attention sur la situation de plus en plus précaire des fonctionnaires.

Les trois principales préoccupations liées aux Conventions n°151 et n°154 sont les suivantes : (1) la lenteur des procédures administratives et judiciaires dans des cas de discrimination contre des syndicats ou d'ingérence dans des affaires syndicales ainsi que le manque de sanctions suffisamment dissuasives ; dans certains cas, la protection contre des actes de discrimination antisyndicale ou d'ingérence ne couvre que partiellement de tels actes ; (2) certains problèmes pouvant entraîner le refus du droit de négociation collective pour tous les fonctionnaires et, en particulier, l'exigence faite aux syndicats de représenter une proportion excessivement élevée de travailleurs/euses avant d'être reconnue ou de pouvoir entamer des négociations collectives ; (3) certains pays excluent quelques sujets des négociations collectives, limitent le droit des parties à déterminer le niveau de négociation ou interdisent les négociations collectives pour des catégories précises de travailleurs/euses ou en fonction des fédérations et des confédérations.

Le rapport sera présenté à la CAN et les syndicats auront l'occasion de formuler des remarques sur le rapport relatif à l'étude d'ensemble. **Cette discussion servira de base à un Forum de dialogue mondial en 2014 traitant des effets de la crise financière sur les négociations collectives dans le secteur public.**

Le rapport souligne clairement l'intérêt manifesté par plusieurs pays à ratifier ces conventions et nous devrions y donner suite. De concert avec vous, la PSI continuera à faire campagne pour la mise en œuvre pleine et entière de la Convention n°152 et s'opposera aux restrictions existantes. Concernant la

coopération future avec l'OIT, il est important que les affiliés de la PSI insistent sur l'inclusion du dialogue social dans le secteur public dans les Programmes par pays de promotion du travail décent.

2. Autres points inscrits à l'ordre du jour 2013 par le Conseil d'administration de l'OIT :

- L'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique (discussion générale)
- Le développement durable, le travail décent et les emplois verts (discussion générale)

Nous vous recommandons de lire ces rapports intéressants. Nous vous suggérons également de visiter le site web www.sustainlabour.org pour plus d'informations sur les questions spécifiquement liées aux syndicats dans le cadre de la discussion sur les emplois verts.

3. Réunions parallèles de la PSI auxquelles participer lors de la CIT :

- **Réunion d'orientation pour la CIT à l'intention de tous les délégué-e-s de la PSI (séance à huis clos) > 5 juin, 13h – 14h30, OIT (salle à confirmer)**
- **Événement parallèle de la PSI : Forum sur le contrôle des finances publiques et les stratégies de lutte contre la corruption > 13 juin, 13h – 14h30, Palais des Nations (salle à confirmer)**

Il est indispensable de reconnaître la valeur des services civils et publics et des travailleurs/euses fournissant ces services essentiels si l'on veut trouver des solutions aux problèmes de corruption. Le fait de prendre des mesures efficaces contre la fraude et l'évasion fiscales commises par les responsables de corruption à large échelle permettrait aux sociétés de récupérer les milliers de milliards volés aux citoyen-ne-s. La privatisation incite systématiquement à la corruption et à la mainmise sur le monde politique avec le soutien de bailleurs de fonds et de banques de développement. En outre, l'influence exercée par le secteur privé sur l'État à travers la corruption « légale » par l'intermédiaire de dons politiques, de trafic d'influence, de lobbying et d'infiltration d'institutions publiques mine le pouvoir de prise de décision démocratique. Les décisions prises en matière de politiques publiques et l'allocation des ressources publiques s'en voient entachées de corruption. L'efficacité des mesures conjuguées de lutte contre la corruption est tributaire du renforcement d'organisations démocratiques et communautaires dans chaque pays et du développement d'une coopération solide entre les syndicats et le secteur public. Ces sujets sont liés à d'autres activités de la PSI lors de la CIT visant à promouvoir la valeur des services publics de qualité ainsi que l'importance des droits syndicaux et du travail dont doivent jouir les employé-e-s du secteur public qui les fournissent.

4. Campagne de la PSI « Votre avenir est public »

Le 1^{er} mai 2013, la PSI lance la campagne « **Votre avenir est public** ». Les services publics sont menacés et il est indispensable de prendre des mesures afin de veiller à ce que les services publics de qualité demeurent à l'avenir accessibles aux jeunes comme aux moins jeunes et ce, en vue de garantir une justice sociale et l'égalité pour tous. Des affiches, des dépliants, des t-shirts et des badges seront produits pour la CIT et du matériel graphique sera disponible sur le site web de la PSI sur www.world-psi.org. **Des actions conjointes entre la PSI et ses syndicats affiliés seront organisées lors de la CIT.**

- **Veuillez suivre le site web de la PSI www.world-psi.org et sa page Facebook pour les informations actualisées <https://www.facebook.com/pages/Public-Services-International/56171560717?ref=hl>**
- **En espagnol, rejoignez www.facebook.com/groups/171795502973420/?fref=ts**

5. Rapports à soumettre à la CAN pour 2014 (Délai fixé au 30 août)

Suivez ce lien : <http://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:11002:6346812981527268::NO> et cliquez sur le nom de votre pays.

Les gouvernements doivent collaborer avec les organisations de travailleurs/euses et d'employeurs pour préparer ces observations. Par ailleurs, si votre pays a ratifié la Convention n°144 de l'OIT sur les consultations tripartites, il est contraint de consulter les organisations représentatives de travailleurs/euses et d'employeurs concernant ces rapports. Si ce n'est pas le cas, l'article 23(2) de la Constitution de l'OIT stipule que les États membres doivent fournir aux organisations représentatives des exemplaires des informations et des rapports soumis à l'OIT. Cela peut être fait avant la finalisation du rapport, les gouvernements sollicitant des commentaires devant être pris en compte, ou au moment où le gouvernement envoie son rapport à l'OIT. Nous vous apportons volontiers un soutien pour ces obligations en matière de rapport d'ici au 30 août 2013 et nous afficherons des informations supplémentaires à ce sujet sur le site web de la PSI avant la fin mai 2013. Nous sommes impatients de collaborer avec vous afin de renforcer notre efficacité.

6. Manuel de l'OIT sur la négociation collective et le règlement des différends dans le service public

Nous souhaitons saisir l'occasion pour attirer votre attention une fois encore sur cet excellent manuel de l'OIT qui vise à fournir des exemples sur la manière dont divers pays ont mis en place des mécanismes efficaces de prévention et de règlement de différends dans les relations de travail dans le cadre des services publics. Il présente des moyens efficaces de mettre en place des systèmes de négociation collective et fournit des approches et des pratiques de règlement de différends. Nous avons hâte de promouvoir ce manuel dans toutes les régions de la PSI.

Il est désormais disponible en 9 langues :

http://www.ilo.org/sector/Resources/training-materials/WCMS_180600/lang--en/index.htm

Il s'accompagne d'un outil de formation (uniquement disponible en anglais pour l'instant):

<http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2012/471218.pdf>

Nous sommes impatients de collaborer avec vous et de préparer cette CIT 2013 d'une grande importance. Veuillez nous informer de votre participation dès à présent !

En solidarité,



Rosa Pavanelli
Secrétaire générale